

Lors de la commission paritaire du 6 mars 2015, le patronat nous a présenté son rapport annuel de branche. Après quelques généralités sur le contexte économique qui rappelle les prévisions de croissance, l'inflation, le nombre de créations et de défaillances d'entreprises, autant d'éléments inutiles, les données sur le secteur sont abordées.

On y apprend que sur les trois premiers mois de 2014, les employeurs sont globalement satisfaits. Le volume d'activités aurait progressé pour plus de 3/4 des cabinets interrogés. Aussi, l'emploi a augmenté. Selon l'ACOSS en 2013, la branche compte 134 097 salarié-e-s dans 17 242 entreprises ... d'où un nombre moyen de salarié-e-s de 7,8. Notons qu'il y a + 0,6% de salarié-e-s par rapport à l'année précédente.

L'âge moyen des salarié-e-s en CDI est de 39 ans. Selon Enquête Emploi de 2012, les 26 à 44 ans concernant 75 058 salarié-e-s et les 45 à 54 ans 28 236. Enfin, l'âge moyen d'entrée dans la branche est de 29,5 ans.

L'évolution de la structure des emplois de la branche montre la réduction de la part des métiers dits « de production » qui passe de 50 à 45% entre 2006 et 2012 au profit des professions dites intermédiaires tels que les chefs de mission non cadre.

C'est à partir de ces quelques éléments qu'ont été abordées les augmentations des minima de branche. Le patronat a proposé une augmentation de 0,3%, c'est-à-dire pour le premier coefficient 4,37 € de plus par mois !!! Les organisations syndicales ont proposé + 1,9% ... proposition jugée à la limite de l'indécence par les employeurs. A l'évidence, il semble que vouloir vivre décemment relèverait de l'indécence ... En fin de matinée, l'ensemble des organisations syndicales sauf la CGT a signé un accord dont les augmentations sont les suivantes [point de base : 105,13 ; point hiérarchique : 64,89].

| | |
|----------------------|----------------------|
| Coef. 170 : + 0,80 % | Coef. 280 : + 0,61 % |
| Coef. 175 : + 0,79 % | Coef. 300 : + 0,59 % |
| Coef. 180 : + 0,78 % | Coef. 330 : + 0,56 % |
| Coef. 200 : + 0,74 % | Coef. 385 : + 0,51 % |
| Coef. 220 : + 0,70 % | Coef. 450 : + 0,47 % |
| Coef. 240 : + 0,67 % | Coef. 500 : + 0,45 % |
| Coef. 260 : + 0,64 % | Coef. 600 : + 0,40 % |

✂



*Pour nous aider dans la négociation,
Adhérez et faites adhérer à la CGT !*

Nom : Prénom :
Entreprise : Fédération :
Téléphone : / / / / / / / / / / Courriel : @

A retourner à la Fédération CGT des Sociétés d'Etudes à l'adresse ci-dessous.

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes